

# FORMATION RENOUVELLEMENT EN SSCT

Membres réélus des CSE/CSSCT des entreprises d'au moins 11 salariés (titulaires et suppléants)

**Prérequis :** Aucun

 **Personne en situation de handicap :**

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.  
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

**Durée :** 21 heures

**Public :**  
Les membres réélus des CSE/CSSCT des entreprises.

Pour les réélu(e)s d'entreprises d'au moins 300 salariés, la formation complémentaire doit également être réalisée (TER-06-043).

**Modalité :** Présentiel

**Evaluation des acquis :**

Evaluation des acquis en continu par auto-examen

**Evaluation de la satisfaction:**

Enquête de satisfaction du stagiaire

**Sanction visée :**

Certificat de réalisation

**Accès à la formation :**

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation

**Moyens pédagogiques :**

Apports théoriques et pratiques  
Echange des expériences

**Référence AFPI :** TER-06-042

## OBJECTIFS

Exercer sa mission SSCT de manière approfondie pour se positionner comme un interlocuteur constructif et proactif.

## COMPETENCES VISEES

- Rappeler les missions et les moyens du CSE en matière de SSCT
- Maintenir ses aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail
- Revoir les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

## PROGRAMME DE FORMATION

- LES MISSIONS DU CSE EN SSCT**
  - ↳ Le rôle du CSE en prévention des risques professionnels
  - ↳ La consultation pour les entreprises de plus de 50 salariés
  - ↳ Les missions complémentaires : inspection, enquête, ...
- POSITIONNER LE CSE VIS-A-VIS DES AUTRES ACTEURS**
  - ↳ Les acteurs externes (inspection du travail, CARSAT, ...)
  - ↳ Les acteurs de l'entreprise (employeur, préventeur, personnel, ...)
  - ↳ Identifier les responsabilités de l'employeur
- IDENTIFIER LES ETAPES DE LA REALISATION D'ENQUETES ET D'INSPECTIONS**
  - ↳ Méthodologie d'analyse des risques lors des enquêtes et inspections
  - ↳ Réaliser des inspections et analyser les risques
  - ↳ Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
- REPERER LES RISQUES POUR PARTICIPER A LA DEMARCHE DE PREVENTION DE L'ENTREPRISE**
  - ↳ Identifier une situation de danger grave et imminent
  - ↳ Connaître le cadre de l'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
  - ↳ Appréhender les RPS

## DEBOUCHES

Néant

## PASSERELLES

Néant